

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE BATTERIE FROIDE « LES PETITS
ARCHERS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville d'installer une batterie froide au sein de la Maison de la Petite Enfance « Les Petits Archers ».

DECIDE

Article 1 :

Une subvention est sollicitée auprès de Caisse d'allocations familiales de l'Oise pour des travaux d'installation d'une batterie froide au sein de la Maison de la Petite Enfance « les Petits Archers ».

Article 2 :

Le montant de la subvention sollicitée est de 7.447,68 €, soit 40 % du coût TTC d'installation.

Article 3 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 24 novembre 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

26 NOV. 2025